



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES PV N° 3 du 18 Septembre 2023

**Présidence : Christophe BELLARD**

**Présents : Jean Claude HERNANDEZ – Jean Claude BARONIAN**

**Excusés :**

**Absents non excusés : Arnaud DE MARCHI – Lhoussaine BIK**

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

## RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

*N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.*

- **CATÉGORIE U18 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U16 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U14 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**



# PÔLE TECHNIQUE

## COMPÉTITIONS DES JEUNES

- ➔ Examen des résultats des journées de championnat en U18 en U16 et en U14.
- ➔ Programmation des matchs du week-end end à venir.
- ➔ **COUPE DES ALPES ALBERT MEYER U16**

Suite à l'engagement de l'équipe 2 du club de Laragne en U16 D2, le tableau de la Coupe des Alpes Albert Meyer a été modifié ( Tirage effectué dans les locaux du District par Killian RIZZO, apprenti en présence des membres de la Commission).

### TOUR DE CADRAGE LE DIMANCHE 15 OCTOBRE

8 ÉQUIPES JOUENT - 4 QUALIFIÉES

#### RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	AFCV	AFC STP		
M2	GJDV 2	GAP FOOT 05 2		
M3	OBSC	ENT ESC		
M4	GJMD 2	LARAGNE 2		

**2 EXEMPTS D2**  
EP MANOSQUE  
ENT VIVO ORAISON 2

### ➔ **RAPPEL - CRITÉRIUM U15 À 8**

**LES ENGAGEMENTS POUR LA SAISON 2023/2024 ÉTAIENT POSSIBLES EN LIGNE VIA FOOTCLUBS JUSQU'AU 02/09.**

Un délai supplémentaire vous est exceptionnellement accordé jusqu'au **dimanche 24 Septembre** pour engager via Footclubs vos équipes.

Malgré la demande de 3 clubs de passer à une compétition U16 à 8 plutôt que U15, la Commission estime que dans l'intérêt du plus grand nombre il est maintenu pour cette saison un critérium U15 à 8.

Les clubs seront consultés dans les semaines à venir sur ce sujet afin de faire éventuellement une proposition lors de l'AG d'hiver du District.

**La première journée du critérium U15 à 8 est programmée au samedi 30 septembre.**



# PÔLE TECHNIQUE

## COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

- Le club du GJDV nous informe que les matchs pour les U16 D1 se joueront au Stade Alexis PAYAN à Gréoux les Bains.
- Demande du club de Laragne d'engager une équipe U16 en D2 en lieu et place de l'Exempt dans cette poule. Réponse faite après accord de la Commission.

## RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

- Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

Néant

## RETOUR DE LA CSR

- Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

Néant



# PÔLE TECHNIQUE

## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR



### DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2023/2024

#### INCIDENTS DU WEEK END

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	INCIDENT
U14	D2	26673963	1	FC CERESTE REILLANNE / ENT DAB 2	L'ÉQUIPE DE L'ENTENTE DAB NE S'EST PAS DÉPLACÉE EN RAISON D'UN MANQUE D'EFFECTIF. MAIL ENVOYÉ À L'ASTREINTE POUR AVERTIR.
U18	D1	26499263	2	EP MANOSQUE / GAP FOOT 05 2	L'ÉQUIPE DE MANOSQUE NE S'EST PAS DÉPLACÉE EN RAISON D'UN MANQUE D'EFFECTIF. MAIL ENVOYÉ À L'ASTREINTE POUR AVERTIR.
U18	D1	26499262	2	GJMD 2 / GJMD 1	PAS DE FMI - SCORE DE LA RENCONTRE 1/6. FEUILLE DE MATCH PAPIER REÇUE



# PÔLE TECHNIQUE

## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA



### DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2023/2024

TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	PROGRAMMATION INITIALE	MODIFICATION	MOTIF
U14	D1	26529673	2	GAP FOOT 05 2 / FC SISTERON	23/09 À 14H30	<b>MATCH À 15H00</b>	MATCHS U13 EN DOUBLON
U16	D2	26531218	1	LARAGNE 2 / AFC STP	AUCUNE	<b>MATCH LE 22 OCTOBRE À 11H</b>	EQUIPE DE LARAGNE 2 AJOUTÉE AU CALENDRIER
U16	D2	26531223	2	AFCV / LARAGNE 2	AUCUNE	<b>MATCH LE 03 DÉCEMBRE À 11H</b>	EQUIPE DE LARAGNE 2 AJOUTÉE AU CALENDRIER
U18	D1	26499269	3	AFCV / AS FORCALQUIER	23/09 À 16H00	<b>MATCH LE SAMEDI 25 NOVEMBRE À 16H</b>	GAMBARDELLA
U18	D1	26499270	3	FC SISTERON / ENTENTE DAB	23/09 À 16H00	<b>MATCH LE SAMEDI 25 NOVEMBRE À 16H</b>	GAMBARDELLA
U18	D1	26499272	3	GJMD 1 / EP MANOSQUE	23/09 À 16H00	<b>MATCH LE SAMEDI 25 NOVEMBRE À 16H</b>	GAMBARDELLA
U18	D1	26499273	3	GAP FOOT 05 2 / ENT VIVO ORAISON	23/09 À 16H00	<b>MATCH LE SAMEDI 25 NOVEMBRE À 16H</b>	GAMBARDELLA

LE PRÉSIDENT

**C.BELLARD**